

18 mews

**Assemblée Générale Extraordinaire**  
Procès-verbal de délibération du 5 septembre 2025

L'an Deux Mil Vingt-Cinq, le 5 septembre à onze heures trente minutes,

Alice MALLEJAC, demeurant 18 rue Clairaut, 75017 Paris, associé unique de la société  
18 MEWS,

ci-après nommé « Associé unique »

a pris les décisions concernant l'ordre du jour suivant:

- Ajout d'une activité professionnelle
- Changement du siège social

PREMIERE RESOLUTION

L'Associé unique décide d'ajouter à l'objet de la société une activité de conseil aux entreprises : marketing, communication et stratégie.

**Cette résolution est adoptée.**

DEUXIEME RESOLUTION

En conséquence de la décision de l'ajout d'une activité professionnelle, l'article 2 des statuts est modifié ainsi qu'il suit :

*Le conseil aux entreprises : marketing, communication, stratégie*

Le reste de l'article restant inchangé.

**Cette résolution est adoptée.**

TROISIEME RESOLUTION

L'Associé unique décide de transférer le siège de la société du 37-39 rue de la Félicité 75017 Paris au 18 rue Clairaut, 75017 Paris, à compter du 5 septembre 2025.

**Cette résolution est adoptée.**

QUATRIEME RESOLUTION

En conséquence de la décision de transfert du siège social, l'article 4 des statuts est modifié ainsi qu'il suit :

*Le siège social est situé : 18 rue Clairaut, 75017 Paris*

Le reste de l'article restant inchangé.

**Cette résolution est adoptée.**

18 meurs

CINQUIEME RESOLUTION

L'Associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

**Cette résolution est adoptée.**

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée est levée ce jour à 11h45.

Alice Malléjac

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'AM', with a long horizontal stroke extending to the right.